



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU **ORANGE VENT** **JAUNE VAGUES-SUBMERSION ET JAUNE ORAGE**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

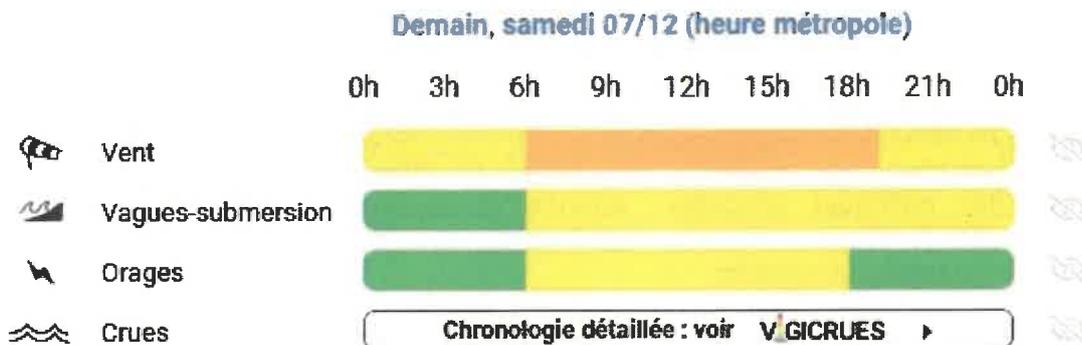
- METEO-France

Evolution de la situation :

Pour la nuit prochaine :

Des pluies éparses sont attendues en début de nuit sous un ciel couvert. En seconde partie de nuit, des éclaircies se développent, mais les passages nuageux s'accompagnent alors parfois d'averses. Avant l'aube, on peut même entendre des coups de tonnerre, le temps devient orageux. Les plus forts cumuls de pluie attendus sont de 5 millimètres sur les Monts d'Arrée. Vent assez fort à fort, d'Ouest à Sud-Ouest. Avec des rafales jusqu'à 110 km/h, sur le nord-ouest du département, en deuxième partie de nuit.

Pour demain samedi 7 décembre et la nuit suivante :



Après le passage pluvieux la nuit prochaine, le vent se renforce dans le ciel de traîne dès la fin de nuit sur les départements placés en vigilance orange vent. Les averses localement orageuses près des côtes engendrent des rafales de vent parfois violentes, en particulier sur les littoraux exposés au vent d'ouest à nord-ouest.

Les rafales de vent attendues durant l'évènement atteignent 90 à 110 km/h dans l'intérieur de ces départements, et autour de 100 à 120 km/h sur les côtes exposés au vent, voire ponctuellement 130 km/h ou plus sur les caps exposés.

Le vent faiblit légèrement en fin de journée, mais demeure toutefois soutenu durant la nuit de samedi à dimanche et la journée de dimanche.

Ces vents forts à très forts génèrent de très fortes vagues en Manche en journée.

Ces fortes vagues, associées à des niveaux marins moyennement élevés, risquent d'engendrer des

submersions par franchissement de paquets de mer sur les zones exposées du littoral du nord du Finistère pour les deux pleines mers du jour. Sur les digues et zones exposées, des franchissements de paquets de mer sont possibles.

Heures des pleines mers et coefficients :

- Roscoff : 10h00 (coef 58) et 22h20 (coef 55)

- Brest : 08h50 et 21h22

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com ; vigilance.meteofrance.fr
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 6 décembre 2024

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du service interministériel de défense et protection
civiles,



Sophie LE MAILLOT